

Arboviroses - Hexagone

Semaine 29-2025. Date de publication : 16 juillet 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1^{er} mai au 15 juillet 2025

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Points clés de la semaine 29-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 15 juillet 2025, treize épisodes de transmission autochtone ont été identifiés en France hexagonale :

- 12 épisodes de chikungunya (1 à 13 cas par épisode)
- 1 épisode de dengue (1 cas)

Ils totalisent 31 cas et se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, déjà affectées les années précédentes, et pour la première fois en Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.

Les investigations et mesures de prévention et contrôle sont en cours.

Le nombre de foyers de transmission illustre le risque important de transmission autochtone de ces virus en France hexagonale. D'autres cas seront vraisemblablement identifiés y compris en dehors des zones habituelles de transmission

Santé publique France rappelle l'importance du signalement des cas qui permet une intervention rapide visant à limiter la transmission, ainsi que l'importance des mesures de protection contre les piqûres de moustiques et de lutte contre les gîtes larvaires.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 15 juillet 2025, ont été identifiés :

- 581 cas importés de dengue
- 799 cas importés de chikungunya
- 1 cas importé de Zika

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone

Au 15 juillet 2025, un total de 13 épisodes de transmission d'arboviroses transmises par *Aedes albopictus* ont été identifiés en France hexagonale : 12 épisodes de chikungunya et 1 de dengue. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et, pour la première fois, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Ils totalisent 31 cas (1 à 13 cas par épisode).

Le 1^{er} épisode de dengue pour cette année 2025 a été identifié en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une date de début des signes au 1^{er} juillet pour le seul cas identifié à ce jour.

Douze épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés ($n = 30$ cas). Les dates de début des signes (DDS) varient entre le 27 mai et le 9 juillet. Les épisodes ont été identifiés en moyenne 7 jours après la DDS du 1^{er} cas (min-max : 1 à 25 jours). Pour la majorité des épisodes, il y a moins de cinq cas par épisode. A Salon de Provence, 13 cas ont été identifiés dont 2 cas domiciliés dans les communes voisines de Grans et Lambesc. Il s'agit du foyer le plus étendu à ce stade.

Malgré une baisse du nombre de cas importés de chikungunya (Figure 3), notamment en provenance de La Réunion et de l'Océan Indien, leur niveau contribue à l'apparition de transmissions autochtones dans l'Hexagone. La souche circulante à La Réunion, bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*, facilite cette transmission. À ce jour, pour au moins quatre épisodes, des cas virémiques importés en provenance de La Réunion ont été identifiés à proximité des foyers et sont probablement à l'origine de la transmission locale. Ces données restent susceptibles d'évoluer avec la poursuite des investigations.

Ces épisodes ont pu être détectés précocement grâce à la surveillance et au signalement des cas, permettant la mise en place rapide des mesures de prévention et de contrôle par les ARS.

Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 15/07/2025.

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Chikungunya	Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	27/05/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	La Crau	2	02/06/2025	06/06/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Salon de Provence	13	16/06/2025	30/06/2025	Non
Chikungunya	Corse	Corse du Sud	Grosseto-Prugna	4	19/06/2025	09/07/2025	Non
Chikungunya	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	Montoison	3	13/06/2025	19/06/2025	Non
Chikungunya	Occitanie	Gard	Bernis	1	11/06/2025	11/06/2025	Non
Chikungunya	Grand Est	Bas-Rhin	Lipsheim	1	26/06/2025	26/06/2025	Non
Chikungunya	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	Claix	1	01/07/2025	01/07/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Fréjus	1	01/07/2025	01/07/2025	Non
Chikungunya	Occitanie	Hérault	Saint Brès / Castries	1	02/07/2025	02/07/2025	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Toulon	1	16/06/2025	16/06/2025	Non
Chikungunya	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Illats	1	18/06/2025	18/06/2025	Non

Tableau 2 : Episodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 15/07/2025.

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Dengue	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Saint-Chamond	1	01/07/2025	01/07/2025	Non

Dispositif de surveillance renforcée (1er mai au 30 novembre)

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démoustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.



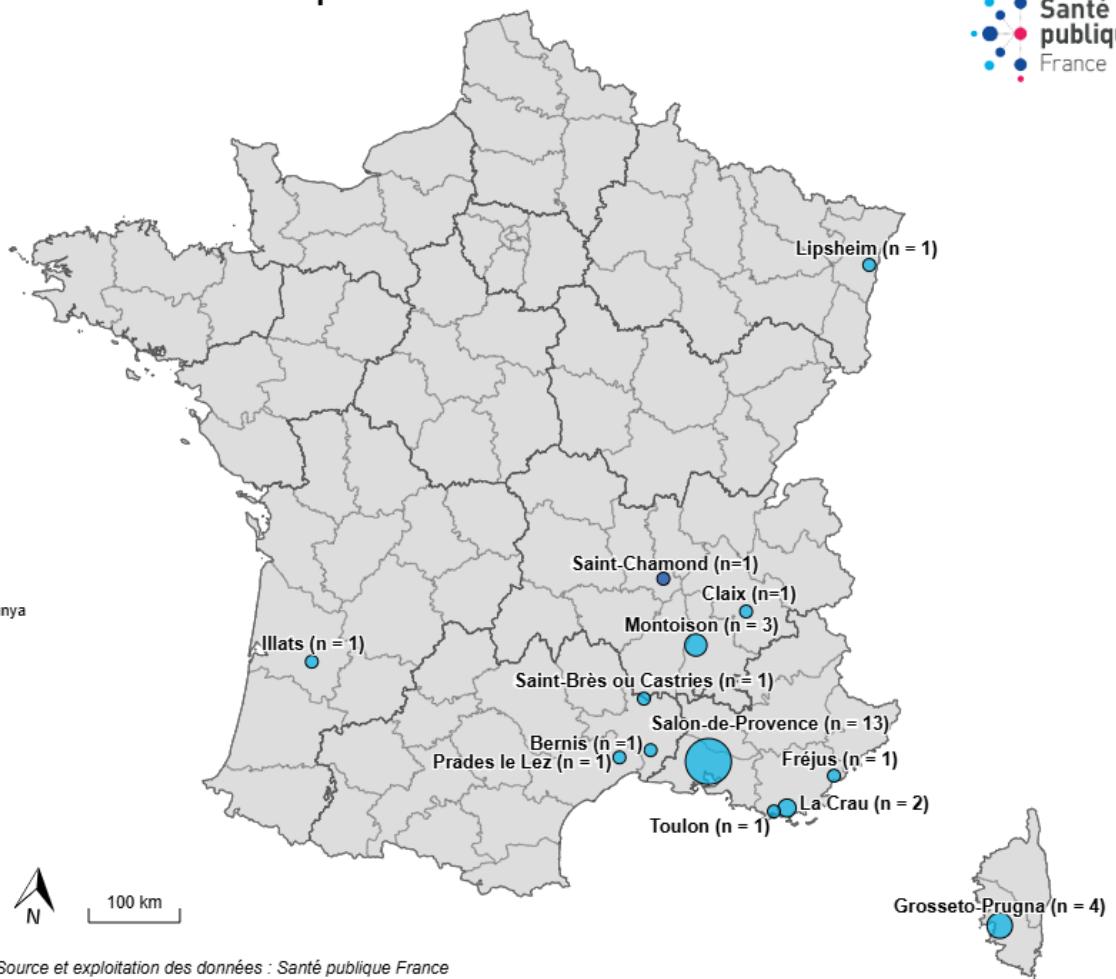
Localisation des épisodes de transmission autochtone - 2025



Nombre de cas

Maladie

Chikungunya
Dengue



Source et exploitation des données : Santé publique France

Figure 1 : Carte des épisodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 15/07/2025

Cas importés du 1^{er} mai au 15 juillet

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 581 cas de dengue, 799 cas de chikungunya et 2 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 15 juillet 2025.

Tableau 2 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 15/07/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	141	92	0
Bourgogne-Franche-Comté	29	16	0
Bretagne	40	17	0
Centre-Val de Loire	15	14	0
Corse	3	3	0
Grand Est	34	15	0
Hauts-de-France	46	38	0
Ile-de-France	129	107	0
Normandie	24	38	0
Nouvelle-Aquitaine	129	83	0
Occitanie	84	64	0
Pays de la Loire	52	23	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	73	71	1
Total	799	581	1

Tableau 3 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 15/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	167
POLYNESIE FRANÇAISE	131
MARTINIQUE	119
CÔTE D'IVOIRE	38
INDONESIE	29
THAILANDE	24
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	8
GUYANE FRANÇAISE	7
BRESIL	6
MAURITANIE	5
CAMBODGE	4
CAMEROUN	4
CONGO	3
DJIBOUTI	3
MAYOTTE	3
BENIN	2
CAP-VERT	2
LA REUNION	2
MALDIVES	2
PHILIPPINES	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
SRI LANKA	2
TOGO	2
ARABIE SAOUDITE	1
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
COMORES	1
CUBA	1
EMIRATS ARABES UNIS	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
FIDJI	1
INDE	1
MALAISIE	1
OUGANDA	1
SAINT-MARIN	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SENEGAL	1
SEYCHELLES	1
En cours d'investigation	1
Total	581

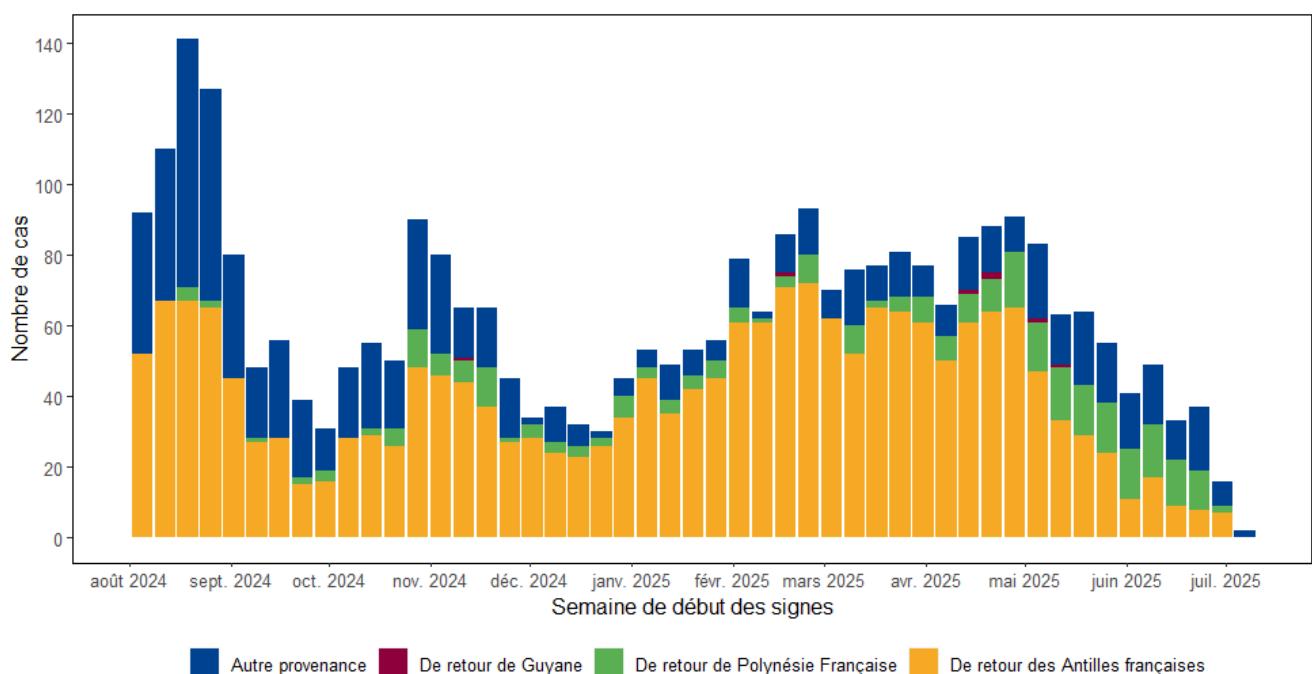


Figure 2: Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - juillet 2025), données non consolidées arrêtées au 15 juillet 2025

Tableau 4 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 15/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	648
MAURICE	61
MADAGASCAR	37
MAYOTTE	32
SRI LANKA	7
INDONESIE	2
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2
SEYCHELLES	2
AFRIQUE DU SUD	1
GUINEE-BISSAU	1
En cours d'investigation	6
Total	799

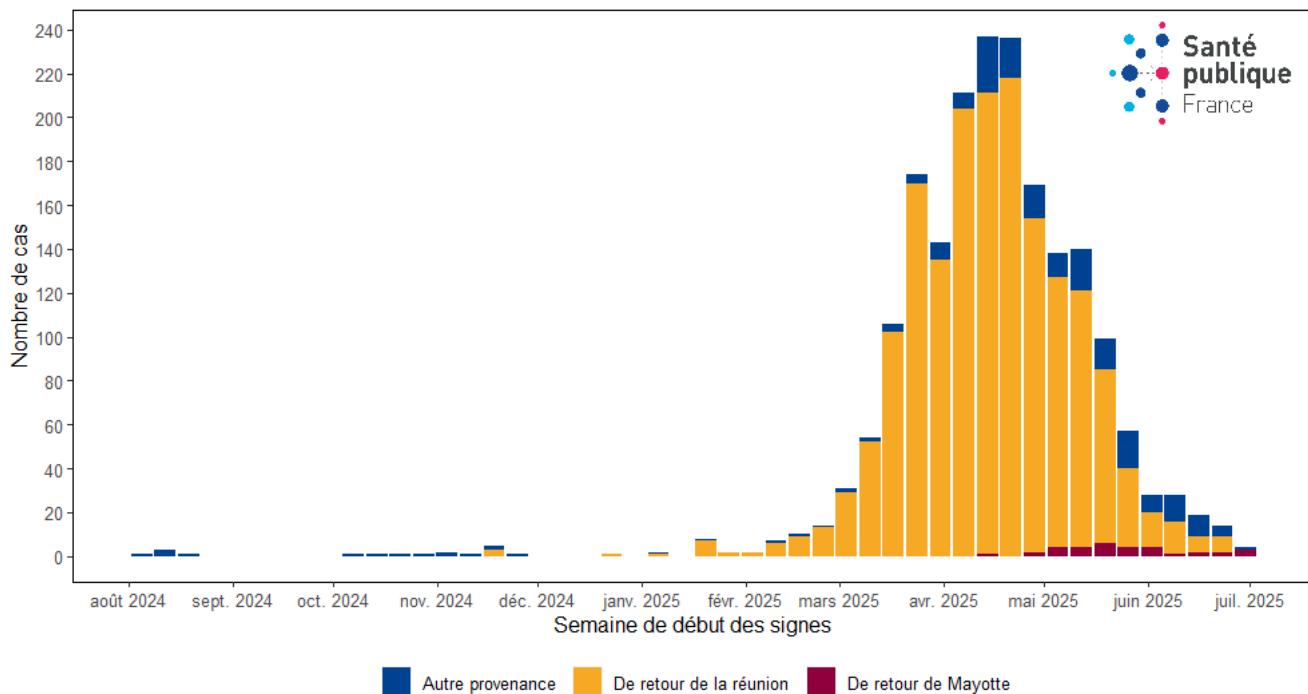


Figure 3 : Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale, par zone de séjour (août 2024 - juillet 2025), données non consolidées arrêtées au 15 juillet 2025

Tableau 5 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 15/07/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
Total	1

Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1^{er} mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Pour rappel, du 1er janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Situation en Europe

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été mis en évidence en Europe, en dehors de la France.

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 16/07/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 16 juillet 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr

Annexe : Episodes de transmission autochtone 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 épisodes de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

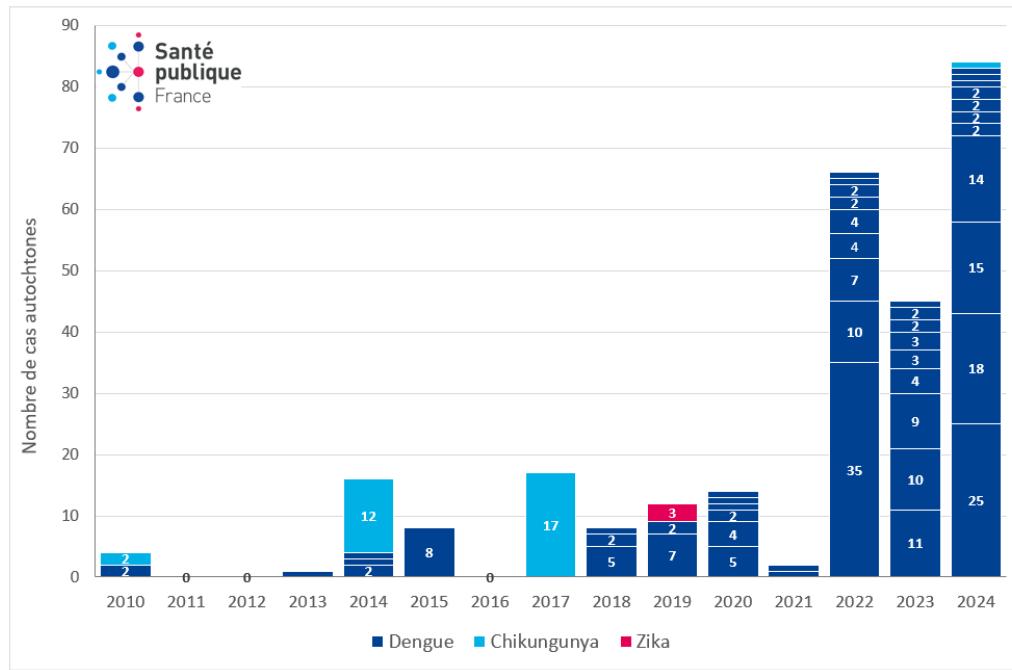


Figure 4 : Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par épisode de transmission, France hexagonale, 2010-2024

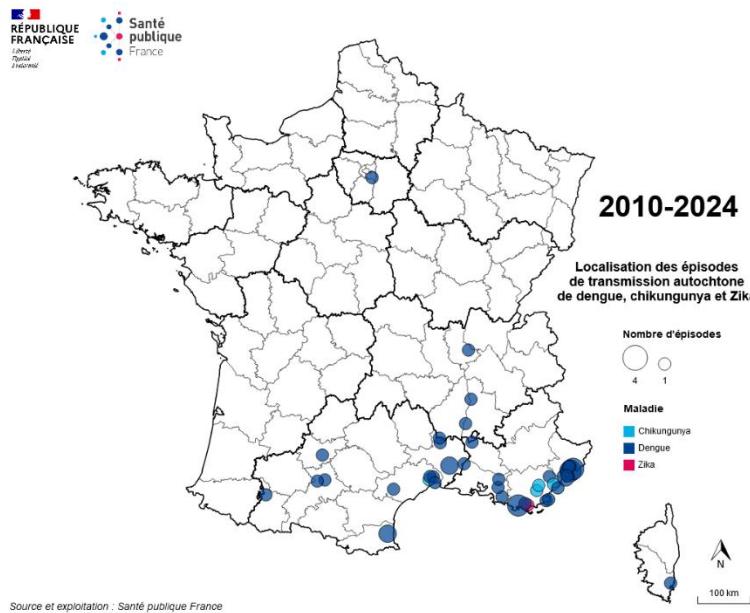


Figure 5 : Localisation des épisodes autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les épisodes pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiés ne sont pas présentés